

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **DEUX MILLE VINGT CINQ le NEUF AVRIL**
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,
à dix-huit heures
salle du Conseil municipal de Morzine,
sous la présidence de Monsieur Jean-François BERGER - maire

Date de convocation du Conseil municipal : 04 avril 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 19

Quorum : 12

Nombre de pouvoirs : /

Nombre de votants : 19

- Pour : 19

- Contre : /

- Abstention : /

Présents : 19

Mmes, MM. BAUD PACHON Valérie, MARCHAND Thierry, ANTHONIOZ TAVERNIER Elisabeth, MARULLAZ David, THORENS Valérie, FOURNET Bernard, VERNET Josette, MUET Daniel, MARULLAZ Marie-Paule, BÉARD Patrick, BRAIZE Jean-Michel, BAUD Philippe, LEFANT Myriam, COQUILLARD Michel, RAYBAUD MARTIGNONI Florence, GAYDON Jeanine, ROSSET Emmanuelle, GAYDON Jean-François

Absents et excusés : 04

Mmes, MM. TROMBERT Fabien, PAGE Olivier, MUGNIER CASTEX Margaux, RASERA Louise

- Madame Marie-Paule MARULLAZ a été désignée secrétaire -

D_2025_04_31

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : DEPLACEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE RUE DU BOURG – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Il est exposé que la commune de Morzine souhaite renforcer son attractivité en réaménageant les locaux qu'elle louait précédemment à la Société Annemassienne de Transports - SAT - , sis 50 rue du Bourg.

Ces locaux, du fait de leur situation et leur configuration, sont particulièrement adaptés pour accueillir la bibliothèque municipale, compte tenu de leur position centrale ; à mi-distance entre le pôle touristique (la place de l'office de tourisme) et le pôle administratif (la mairie).

Leur reconfiguration serait par ailleurs accompagnée par une réhabilitation complète des locaux de la police municipale, situés au rez-de-chaussée de ce bâtiment. Cette réhabilitation, qui comprendrait leur agrandissement, améliorerait significativement les conditions de travail des agents municipaux tout en renforçant la qualité d'accueil des nombreux usagers de ce service public municipal.

Les travaux correspondants, se déployant sur 200 m², ont été évalués à 600 000 € HT auxquels s'ajoutent 16,5 % de frais d'études et de diagnostics préalables, soit un budget global prévisionnel de 700 K€ HT.

L'année 2025 devrait permettre de débiter les études pour cette opération. A ce titre, il est programmé de mener à bien la première phase de la maîtrise d'œuvre (à savoir esquisse et avant-projet, cette dernière mission aboutissant au dépôt de permis de construire), l'ensemble étant évalué à 30 000 € HT.

Afin de financer ces études, la municipalité souhaite pouvoir solliciter des aides financières mobilisables au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS), à hauteur de 24 000 € HT, le solde et la TVA étant directement pris en charge par la commune de Morzine.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la poursuite des études préalables au projet de déplacement de la bibliothèque municipale rue du Bourg,

ADOpte le plan de financement des coûts correspondants, imputables au budget primitif 2025 du principal,

CONSTATE l'inscription de crédits pour ces études préalables aux travaux au budget primitif 2025 du principal,

AUTORISE M. le maire à solliciter toutes subventions pour le financement de ce projet, auprès de tout partenaire financier institutionnel,

DIT que la part qui ne serait pas obtenue au titre de subventions sera directement financée par la commune,

AUTORISE M. le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Pour extrait certifié conforme,
fait à Morzine, le 10 avril 2025.

La secrétaire de séance,
Marie-Paule MARULLAZ.



Le maire de Morzine,
Jean-François BERGER.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine, d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.
